

RÉGIME FISCAL DE LA VENTE

- ☐ La vente n’entrant pas dans le champ d’application de la taxe sur la valeur ajoutée, le tarif applicable sera celui de l’article 1594D du Code général des impôts.
- ☐ La vente entrant dans le champ d’application de la taxe sur la valeur ajoutée, le prix ci-dessus stipulé s’entend TVA incluse. Le tarif applicable sera celui de l’article 1594D du Code général des impôts sur la base du prix hors taxe.

